



Compte rendu audience DISP

Le 20 décembre, et pour faire suite à notre communication du 7 décembre, une délégation du SNEPAP-FSU était reçue à la Direction inter-régionale.

Personnels non titulaires

Comme attendu, notre organisation a fait part de son mécontentement quant à la gestion de la situation des personnels non titulaires dans la région, et plus précisément pour ce qui concerne la vague de non renouvellement des contrats, les annonces irresponsables qui l'ont précédée et l'absence d'accompagnement des personnels concernés.

De toute évidence, nos interlocuteurs n'étaient pas à l'aise, reconnaissant sans difficulté que l'administration était allée trop loin dans certaines annonces et que la gestion globale de ces situations ne rendait pas honneur à une administration régaliennne dont nous sommes en droit d'attendre un peu plus que le *copier-coller* des pratiques rencontrées dans le secteur privé.

La DISP a renvoyé la responsabilité du non renouvellement des contrats à la DAP, expliquant que 80 % des emplois contractuels étaient directement gérés par Paris, et qu'ils seraient désormais principalement consacrés à des recrutements imposés par les textes (personnels ayant la RQTH), ainsi qu'au recrutement de personnels techniques et de maintenance.

Aucun contrat ne sera renouvelé dans les SPIP, dont la soit disant mise en lumière continue de se briser sur la réalité des faits; ce ne sont pas les deux créations d'emplois de psychologues pour les SPIP de PACA-CORSE qui inverseront la donne...

La DISP peut néanmoins difficilement renvoyer la responsabilité de l'absence d'anticipation et d'accompagnement des fins de contrat à la DAP, et il est vite apparu que rien n'avait été préparé. La veille, deux personnels sous contrat avaient d'ailleurs quitté leur service sans les deux documents nécessaires à l'ouverture de leurs droits à l'allocation de retour à l'emploi...

La DISP s'est engagée à faire en sorte que les documents soient remis au plus vite, et dans la mesure du possible avant la fin des contrats. Elle a donné la consigne à l'encadrement local de laisser du temps aux personnes concernées pour la préparation de la suite (absences du service pour recherche d'emploi, démarches administratives etc). A notre demande, la DISP invite les personnes concernées à contacter le département *Formation* de la DISP pour étudier les possibilités de formation. Une journée d'information et de préparation aux concours sera proposée courant janvier.

Nous avons attiré l'attention de nos interlocuteurs sur la base légale utilisée pour la signature des contrats et certains renouvellements de contrats, pointant du doigt ce qu'il nous semblait être le non respect des textes....ce qui n'a pas été contesté puisqu'il nous a été répondu, une nouvelle fois, que la consigne venait de la DAP, qui avait pris ses distances avec lesdits textes....

En conclusion, il reviendra à la Commission consultative paritaire d'analyser certaines situations, et à chacun d'en tirer toutes les conséquences.

Ressources humaines, questions diverses

Le SNEPAP-FSU interpellé la DISP sur la décision du DFPIP 13 d'affecter un CPIP sur une autre antenne que la sienne sous la forme d'un intérim (appelé à tort *mise à disposition*), pour affaiblir un service qui est finalement aussi mal en point que le service d'accueil. Au delà du nouveau coup porté aux règles de la mobilité, le contexte de l'opération et la motivation de l'encadrement traduisent une approche douteuse de la gestion de service, et envoient un message particulièrement négatif aux personnels. La DISP cautionne la décision prise, même si elle précise que cet intérim n'a pas vocation à durer au delà de la prochaine mobilité; nous verrons ce qu'en pense la DAP qui s'est émue de ne pas en avoir été informée malgré des consignes stricts.

Une nouvelle fois, nous n'avons pu que regretter l'ouverture en cours d'année de 3 postes de CPIP à Marseille, décision purement politique et liée à l'actualité alors que l'antenne n'est pas la plus en souffrance dans le département, et encore moins dans la région. Cette décision est d'autant plus ridicule que d'après nos informations, elle va impliquer des départs de SPIP régionaux déjà en difficulté, et que cette création de postes va probablement impacter la mobilité 2013 pour la région sud-est, alors que le Directeur du département RH lui même nous a fait part de sombres perspectives, déclarant que la région PACA était l'une des régions les mieux pourvues...les CPIP qui assurent le suivi de 150 à 200 mesures apprécieront !

Quelques jours après un incident finalement logique, et prévu depuis longtemps par notre section locale de Grasse, le SNEPAP-FSU a échangé avec la DISP sur la disparité régionale relativement aux surveillants PSE : ainsi, à équivalence dans le nombre de PSE entre Grasse et Aix/Tarascon, il y a un personnel de surveillance à Grasse (deux théoriques), et six à Aix/Tarascon¹...La marge de manœuvre, laquelle ne tient qu'à un intérim potentiel de personnels sortis des établissements limitrophes, eux mêmes déjà en difficulté, est quasi nulle.

Renvoyer la responsabilité du mode d'affectation aux organisations professionnelles représentatives des personnels de surveillance n'explique pas le nombre initial de postes, ni le manque d'anticipation et d'accompagnement des mouvements.

La question de la réserve pénitentiaire, que nous considérons comme absolument inefficace pour répondre aux besoins des SPIP, et dont nous sentons bien la portée en parallèle du non renouvellement des contrats des personnels non titulaires, a été abordée. La DISP nous a indiqué que l'administration souhaitait effectivement développer le recours à la réserve, mais qu'il n'y avait que bien peu de candidats...évidemment, qui peut croire que des personnels lessivés par plusieurs dizaines d'années de service, dans des conditions souvent déplorables et avec bien peu de reconnaissance, pourraient avoir envie de prolonger le (dé)plaisir...

Enfin, si le renforcement des services en ressources humaines est plus que jamais nécessaire, et si nous avons salué la DISP dans son initiative consistant à associer les personnels de la région aux travaux de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive, nous avons invité la DISP à engager les SPIP du sud-est dans une véritable réflexion sur les modalités de suivis, corollaire indispensable du mouvement engagé autour de l'évaluation.

La disparité dans les SPIP de la région est totale, et les modalités retenues souvent obsolètes. Le SNEPAP-FSU attend beaucoup de la conférence de consensus, mais les personnels n'attendront plus indéfiniment.

Le SNEPAP-FSU PACA-CORSE a pris acte des réponses apportées par la DISP du sud-est; comme mentionné ci-dessus, il portera les situations des personnels non titulaires devant la CCP. Comme promis le 7 décembre, il communiquera sur l'état des lieux dans les SPIP régionaux au cours des prochaines semaines. Comme promis, les Comités techniques du SPIP 13, du SPIP 83 et du SPIP 06 ont été exceptionnellement convoqués par notre organisation. Nous avons en outre été sollicités par des personnels du SPIP 04/05, non doté d'un CT du fait de sa configuration.

Pour le SNEPAP-FSU, l'année 2013 débute comme 2012 s'est achevée: en avant toute !

1 La pseudo expérimentation du segment 1 dans les Bouches du Rhône, morte née, n'explique en rien cette différence.